

Calendrier des mises en place des bennes à déchets verts

Publication : mardi 16 janvier 2024 09:43

Affichages : 505

Ci-joint le calendrier des mises en place des bennes à déchets verts :

DÉCHETS VERTS : LES ERREURS À ÉVITER POUR ÊTRE COLLECTÉS

1 Le type de déchets doit être conforme aux consignes

Pour rappel, les déchets acceptés sont : **la tonte de pelouse, les fleurs fanées, les feuilles d'arbres et d'arbustes, tailles de branches d'arbres et d'arbustes.**

1



Les déchets interdits sont :

- Les déchets alimentaires
- Tout types de contenant (jardinières, pot de fleurs etc.)
- Souches
- Contenants type sac poubelle en plastique
- Tous les déchets non végétaux : briques, gravats etc.

2



2 Les déchets doivent être déposés dans des contenants adaptés

Les contenants autorisés sont : les **sacs plastiques** ouverts (50 litres maximum), les **bacs de collecte, seaux, bassines, caissettes, poubelles rondes et tonneaux équipés de poignées** (hauteur maximale autorisée des contenants : 0,80 mètre).

Les contenants interdits sont :

- Le contenant sans poignée
- Les bacs à roulettes, les sacs jaunes de tri et les big bag
- Le vrac

3

3 Seulement trois sacs ou fagots autorisés par ramassage

Les fagots de branchages doivent être **d'un mètre maximum, lié avec de la ficelle naturelle**. Le poids par sac ou par fagot **ne doit pas dépasser 8 kg**.



INFOS SUR WWW.CCPAP.FR, RUBRIQUE "DÉCHETS MÉNAGERS"

Calendrier des mises en place des bennes à déchets verts

Publication : mardi 16 janvier 2024 09:43

Affichages : 505

Plus d'informations : <https://ccpap.fr/mes-services/gestion-des-dechets/la-collecte-des-dechets/>